Image not found or type unknown

Changement régime matrimonial

Par **Yaya78**, le **16/03/2013** à **16:52**

Bonjour,

Une modification du contrat de mariage avec clause d'attribution intégrale au dernier vivant peut-elle être annulée en cas de défaut d'information par RAR des descendants, majeurs au moment de la signature. Si oui, il y a -t -il un délai?

Merci d'avance.

Par **Afterall**, le **17/03/2013** à **09:50**

Bonjour,
Je n'ai pas trouvé de littérature traitant de ce problème précis.
Toutefois, à mon sens, il ne saurait s'agir d'une nullité de l'acte en lui-même qui pourra toujours avoir effet entre les parties contractantes (ie les époux).
En revanche, ce contrat sera inopposable aux enfants majeurs non prévenus. Conformément à l'article 2224 du code civil, la prescription de l'action pour contester le changement serait de 5 ans à compter de la découverte par eux du contrat litigieux.
En tout état de cause, la responsabilité du notaire pourra être recherchée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés